

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2020

DÉCISION N° 2020 / 19 / RECOMMANDATIONS CNDP PART NUM / 2

RECOMMANDATIONS DE LA CNDP SUR LES PARTICIPATIONS NUMERIQUES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 à L. 121-2,
- vu le code de l'environnement en ses articles L. 123-1 et suivants,
- vu les articles 56 et 57 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance,
- vu la décision n° 2019/79/ Recommandations CNDP Part Num/1 décidant que la commission nationale établira des recommandations sur les modalités et standard des outils de participation numérique,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne Monsieur Pascal CLOUAIRE, rapporteur des recommandations sur les modalités et standards des outils de participation numérique.

La Présidente



Chantal JOUANNO